

Note de présentation synthétique du Compte Administratif 2022 VILLE

BUDGET PRINCIPAL - VILLE -

1. Approbation du compte administratif 2022 et du compte de gestion 2022

Pour rappel le compte administratif (CA) rend compte de la gestion de l'ordonnateur pour l'exercice écoulé. Il retrace les ouvertures de crédits en dépenses et en recettes votées par l'assemblée délibérante, les dépenses et les recettes effectuées par l'ordonnateur au cours de l'exercice écoulé y compris celles engagées mais non payées ou encaissées et constate le résultat comptable. Il doit être établi en parfaite concordance avec le compte de gestion du trésorier qui est soumis à délibération

➤ Constat du résultat comptable hors restes à réaliser

Il est pris en compte l'ensemble des titres et des mandats émis au 31 décembre 2022 tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Il en résulte un résultat de l'exercice 2022 de :

En section de fonctionnement : 2 148 410,15 €

En section d'investissement : 203 596,18 €

En tenant compte de l'affectation de résultat de l'année 2022, soit 1 500 000 € en recettes de fonctionnement et le constat d'un déficit d'investissement de 2 508 162,99 €, il ressort un excédent de fonctionnement 2022 de 3 648 410,15 € et un déficit d'investissement 2022 de 2 304 566,81 €.

➤ Constat du résultat comptable cumulé (avec restes à réaliser)

Il est pris en compte les engagements de dépenses d'investissement 2022 non encore réalisés pour un montant de 1 378 762,16 € et qui seront reportés sur l'exercice budgétaire 2023, ainsi que les recettes certaines d'investissement 2022 non recouvrées au 31 décembre 2022 et qui seront également reportées sur l'exercice budgétaire 2023 pour un montant de 1 905 903,84 €, soit un excédent d'investissement sur RAR 2022 de 527 141,68 €.

Le résultat cumulé 2022 (résultat d'exécution et restes à réaliser) en section de fonctionnement est de 3 648 410,15 € et en section d'investissement est de - 1 777 425,13 €.

➤ Explication du résultat du compte administratif 2022

Le tableau annexé de cette présente note retrace synthétiquement (par chapitre) les recettes supplémentaires ou non réalisées ou reportées, les dépenses non réalisées totalement ou reportées en section d'investissement.

- Les excédents de recettes de fonctionnement pour un montant global de 813 K€ (hors cessions immobilières) concernent notamment :

➤ Chapitre 013 : atténuation de charges (25 K€)

➤ Chapitre 73 : impôts et taxes (788 K€)

- Les dépenses de fonctionnement non réalisées en totalité ou partiellement d'un montant de 1,059 M€ en 2022 concernent notamment :

➤ Chapitre 011 : dépenses à caractère général (492 K€)

➤ Chapitre 012 : frais de personnel (502 K€)

➤ Chapitre 65 : participations et subventions versées (33 K€)

➤ Chapitre 66 : frais financiers (32 k€) au titre des intérêts de la dette

- Les recettes d'investissement non réalisées en totalité portent notamment sur des subventions non perçues avant le 31 décembre 2022 par les financeurs.

Le compte de gestion 2022 du comptable public est en parfaite concordance avec le compte administratif 2022.

➤ Affectation du résultat de fonctionnement 2022

Le résultat de clôture de l'exercice 2022 en section de fonctionnement et en section d'investissement est repris de la manière suivante :

- ✓ Financement de la section de fonctionnement à hauteur de **935 492,51 € (R002)** et **2 712 917,64 € (R1068)** pour couvrir le déficit d'investissement cumulé de **1 777 425,13 €** et **935 492,51€** pour de nouvelles opérations d'investissement.
- ✓ Financement de la section d'investissement de **- 1 777 425,13 € (R001)**.